COMPTE-RENDU DETAILLE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 13
Présents et représentés : 9

L'an deux mil vingt-cinq le 28 octobre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE, adjoints, Céline TARDY et Florian CHAYS conseillers.
Procurations : Phil FUHRMANN à Philippe SAUTIER et Vincent RONAT à Céline TARDY.
Absents : Raffaele SIBIO, Stéphanie BOURNHONNET, Jonathan DUPARC et Cécile DUPARC.

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER
Approbation du compte-rendu de la séance du 16 septembre 2025 à l'unanimité.

Délégations au maire (Article L2122-22 du CGCT) – Compte-rendu

- DEC 2025 - 006 : Virements de crédits.

1. PLU - Procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU :

La commune de Jonzier-Epagny connait un gros enjeu d'inadaptation des équipements publics communaux :
- L'école actuelle n'est pas fonctionnelle, n'est pas aux normes d'accessibilité et énergétique, est trop petite (la 5° classe est dans un bâtiment modulaire), il y a peu de stationnement.
- Le centre technique est vétuste, peu fonctionnel et localisé au cœur du hameau de Vigny (problème de nuisances par rapport au voisinage).
- La salle polyvalente est localisée sous l'église, dans un virage assez dangereux, sans terrain périphérique, sans stationnements, c'est une passoire thermique.

La commune a engagé une réflexion sur l'ajustement et l'optimisation de son offre d'équipements publics.
Le principe de regrouper les différents équipements publics dans un même site a été validé. Cette solution permettrait de mutualiser certains équipements : chaufferie centrale commune, parkings partagés …
Par ailleurs, le regroupement des équipements apporterait une réelle plus-value fonctionnelle. Par exemple, les enfants ne seraient plus obligés de traverser tout le village pour rejoindre la salle polyvalente.
Le site retenu pour accueillir les équipements publics, se situe immédiatement à l'aval de la mairie. Les terrains sont aujourd'hui classés en zone agricole. La commune souhaite rendre ces terrains constructibles via une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modalités de la concertation avec la population relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU destinée à l'extension du secteur dédié aux équipements publics (zone UE) sur les terrains localisés entre le village, la RD 107 et le ruisseau des Tirées (parcelles B0849 et B0851).

2. PLU – DPMEC - Etude environnementale – Choix du bureau d'étude :

M. le Maire rappelle la procédure en cours de déclaration de projet valant mise en compatibilité (DPMEC) du PLU destinée à l'extension du secteur dédié aux équipements

publics (zone UE) sur les terrains localisés entre le village, la RD 107 et le ruisseau des Tirées (parcelles B0849 et B0851).

Il précise que cette DPMEC a les mêmes effets qu'une révision de PLU (évolution du PADD, classement en zone UE d'un secteur agricole ...) et ainsi qu'elle est soumise obligatoirement à une évaluation environnementale.
Suite à la consultation de différents bureaux d'étude pour cette étude environnementale, comprenant également les inventaires faune et flore, l'assemblée, à l'unanimité, décide de retenir la société SETIS pour un montant de 19 365 € HT.

3. CCG - Convention d'occupation temporaire pour l'installation d'un piézomètre :

M. le Maire explique que la Communauté de Communes du Genevois désire implanter un piézomètre de contrôle afin de réaliser un suivi de la nappe de Poméry, sur la commune de JONZIER EPAGNY.
Ces travaux ont pour but :

- d'améliorer la connaissance hydrogéologique de la nappe de Jonzier Poméry
- une surveillance quantitative lors du pompage du puits de Jonzier Poméry
- établir un lien avec l'exutoire de la nappe dans le ruisseau de Fontanille

Dans ce cadre, l'assemblée, à l'unanimité, approuve la convention d'occupation temporaire pour l'installation d'un piézomètre avec la Communauté de Communes du Genevois telle que présentée.

4. Congrès des Maires et des Adjoints – prise en charge du transport et des billets d'entrée au salon :

M. le Maire explique que le Congrès des Maires de France aura lieu à Paris, du 18 au 20 novembre 2025 et qu'un déplacement d'élus de la commune de Jonzier-Epagny est prévu en ce sens. Il précise que seuls les frais inhérents au transport seront pris en charge par la commune.
Il rappelle que le Congrès des Maires est l'occasion pour les congressistes de pouvoir débattre, échanger et interpeller les pouvoirs publics sur des enjeux majeurs au travers de conférences, de débats en plénière et forums thématiques ou encore en points infos sur les grands sujets d'actualité ou d'actions des communes C'est aussi et surtout un temps fort de dialogues et d'échanges entre élus nationaux (communaux, intercommunaux…).
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat spécial au Maire, Michel MERMIN et aux Maires-adjoints Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND et Anne EYCHENNE, dans le cadre du Congrès des Maires de France et autorise la prise en charge des frais de transports liés à ce mandat spécial par paiement direct aux fournisseurs ou par remboursement à posteriori des frais avancés aux élus susmentionnés, aux frais réels engagés, sur présentation des justificatifs de dépenses.

5. MJC – Attribution d'une subvention complémentaire :

M le Maire rappelle que la commune, lors de son conseil municipal du 25 mars 2025, a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 9 569 € à la MJC du Vuache.
Cependant, suite à une erreur de saisie de ce montant, il explique qu'il convient de reprendre une délibération afin de compléter cette subvention pour un montant de 841 €.
L'assemblée, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention complémentaire de 841 € à la MJC du Vuache.

DIVERS
Intercommunalité :

Eau-assainissement : Le coût du raccordement de Jonzier-Epagny et de Savigny via Dingy-en-Vuache à la STEP du Vuache s'élèvera à environ 7 millions d'euros.
D'importants travaux devront également être réalisés sur les STEP du Vuache et de Neydens, devenant vétustes ainsi que sur les réseaux d'eau potable.

OAP du Centre-Bourg :
M. le Maire rappelle que la société Green City a bien pris en compte les souhaits de la commune. Il rappelle que ce projet d'aménagement comprend également la construction de sept maisons donc sept permis de construire à venir. Afin de garantir une harmonie d'ensemble, il faudra prévoir un règlement au permis d'aménagement. Il faudra également être vigilant à la configuration de la voirie et aux aménagements d'entrée et de sortie afin de tenir compte du trafic et de la sécurité. Les travaux devraient démarrer dans le courant de l'automne 2026.

Personnel communal :
Service technique : Dans le cadre du départ de M. Nicolas GIROD, un recrutement sera lancé prochainement pour le poste d'agent technique intercommunal à mi-temps avec la commune de Savigny. M. le Maire explique que M. BUSSAT souhaite, quant à lui, prendre sa retraite fin 2027.
Service scolaire : Dans le cadre du départ à la retraite de Mme Françoise PRUDANT au 1er février 2026, un poste en CDD sera proposé du 26 janvier au 6 juillet 2026 inclus.

Déclarations préalables :
HELLO WATT : Propriété EHRHART – 137 Route des Maréchaux – pose de panneaux photovoltaïques – avis favorable.
VIGORITO Gianpietro : 94 Impasse du Vieux Réservoir – clôture – avis favorable.
MANIVEL V / TASTRIS F.:111 Lot. Des Tirées – Isolation Extérieure, remplacement des menuiseries extérieures et pose de volants roulants – demande de pièces complémentaires.
BOUTEILLE Aurélie. : 64 Impasse du Vieux Réservoir - clôture – avis favorable.
PAILLION Franck : 232 Route de Novéry – modification de l'ouverture (pose d'une porte-fenêtre) – avis favorable.
MEUNIER Jean-Paul : 253 Route du Mont – création d'un mur de soutènement et pose d'une clôture – avis favorable.
DUPARC Grégory : Sur les Crêts – Vigny – implantation d'un tunnel – avis favorable.
FAVRE Camille : 19 Route des Maréchaux – installation d'une serre – avis favorable
KHEDARI Leila :125 Chemin du Verger – avis favorables

- création d'un garage accolé à la construction – avis favorable.
- implantation d'un abri de jardin

FUHRMANN Philip : 153 Chemin du Sojard – Pose de volets – avis favorable.

Social – Communication :
Octobre Rose : La matinée sportive du 5 octobre dernier a réuni 204 participants. La commission sociale a vendu 140 plats à emporter ou à manger sur place (lasagnes et chili) permettant ainsi de récolter environ 2 000 € de bénéfices au profit de l'association Ruban Rose. La commission et les élus remercient l'auberge de la Goutte d'Or et le Fournil Jonziérois qui ont offert respectivement les lasagnes et les brioches.
Jonzier-info : la distribution est prévue pour fin décembre.
Association des jeunes : beaucoup de jeunes âgés de 11 ans sont inscrits cette année. La fête d'Halloween est fixée au 31/10/2025 sous le préau.
Une sortie à Elévation a été organisée mi-octobre suivie d'un barbecue au City.

Travaux – Environnement :

Village Prudent :

M. Sautier rappelle que la commune a souhaité adhérer au dispositif « village prudent ». Il rappelle que cette démarche permet de valoriser les aménagements sécuritaires mis en place dans les hameaux et au centre-bourg. Ce label, dont la commune sera récompensée lors du prochain Congrès des Maires, montre la volonté de la sécurisation de Jonzier-Epagny.

Traitement vergers : Dans le cadre du questionnement quant au traitement des pommiers à Vigny, la commune s'est rapprochée du syndicat Fruits des Savoie. Selon cette structure le GAEC Les Devins aurait un mode de production raisonnée. Il respecte les exigences imposées par les protocoles IGP, Verger Ecoresponsables et Verger à Haute Environnemental. Un guide est remis chaque année aux producteurs, il rappelle les distances et conditions de l'épandage.

Scolaire :

Conseil d'école : il se déroulera le 4 novembre à 18h à l'école.

Divers :

Tunnel du Vuache : M. le Maire rappelle que d'importants travaux ont été effectués au Tunnel du Vuache suite à l'incendie survenu en juin 2025. Les élus ont pu le visiter et il devrait rouvrir le 5 novembre prochain si les tests sont positifs.

Panneaux solaires : Les élus ont rencontré la société ELMY pour un projet d'installation de panneaux solaires au sol vers le city stade. Cela représenterait le versement par cette société de 6 500 €/an à la commune. M. le Maire explique que pour cette somme, ce projet n'est pas intéressant car vraiment inesthétique, surtout ces surfaces peuvent être utilisées par d'autres activités.

WC publics : Des sociétés seront consultées lors du Congrès des Maires afin que ce projet puisse se réaliser courant 2026.

Cérémonie du 11/11/2025 : à 11h au monument aux Morts suivi du verre de l'amitié en mairie.

Finances : La commune va percevoir la somme de 407 000 € dans le cadre des fonds frontaliers.

Illumination de Noël : Elles auront lieu le 11 décembre prochain, les élus, à cette occasion, inviteront les Jonziérois à venir déguster une soupe à l'oignon sur le parvis de la mairie.

Elections municipales : 1er tour : 15 mars 2026 et 2ème tour : 22 mars 2026

Cimetière : intervention de Mme Grégoire sur le fait que le cimetière n'est pas accessible aux personnes en fauteuil roulant et que des arbres ont été coupés mais qu'il en reste encore deux. M. le Maire explique qu'il n'est pas prévu de goudronner le cimetière. Mme Grégoire propose d'effectuer un cheminement d'1,20m ; cette demande sera étudiée par la commission travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le Maire	**Le secrétaire de séance**
M. MERMIN	**Philippe SAUTER**

Signé